



SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX

ACTIFS ET RETRAITES

DE LA VILLE DU HAVRE

ET DE SON AGGLOMERATION.



1607 HEURES, NON MERCI !

Les 35 heures ont vu le jour à la ville du Havre bien avant la loi qui les régissent !

Aujourd'hui, la collectivité veut faire le choix politique d'imposer les 1607 heures annuelles à tous les agents. Ces 1607 heures sont un plafond **maximum** comme le stipule l'article 1 du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail, version modifiée en 2011 et en vigueur jusqu'au 1 janvier 2023 comme précisé sur LEGIFRANCE !

La Constitution Française du 4 octobre 1958 dans son article 72 donne la libre administration aux collectivités territoriales.

L'état ne peut donc pas sanctionner la ville si elle n'applique pas les 1607 heures !

La CGT renouvelle donc ses propositions en matière de temps et de conditions de travail et réclame un recrutement massif d'agents faisant lourdement défaut dans la collectivité !

la fédération CGT des Services publics revendique :

- ▶ 10 % de travail en moins, vers les 32 heures, ce qui passe par le maintien de tous les accords inférieurs aux 1607 heures, et donc l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- ▶ L'abrogation du jour de carence ;
- ▶ L'abandon des projets de réforme en cours et notamment le projet de loi 4 D et celui de « sécurité globale » ;
- ▶ Le dégel du point d'indice et 10% d'augmentation du point d'indice et des salaires immédiatement et le rattrapage des salaires ;
- ▶ 10% d'effectifs supplémentaires ! C'est 500 000 emplois à créer, tout de suite, et la création massive de postes de fonctionnaires, car les besoins sont importants dans toute la fonction publique.

NON A L'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL !

OUI AU MAINTIEN DE NOS ACQUIS !

POUR LA DEFENSE DE NOS HORAIRES

POUR SOUTENIR LE RECRUTEMENT D'AGENTS A LA VILLE

RETROUVONS-NOUS DANS LA RUE

LE 4 FEVRIER 2021

RDV A 10 H DEVANT L'USINE DRESSER RAND